Hassa-Hharbia, à Aïn-Safra, Colombo-Béchar, et elle est retournée à Mecharia, d'où elle a gagné Berguent et le col de Djerada, puis Oudjda, Marnia, Tlemcen et Oran. Le parcours total est de mille deux cents kilomètres, sur pistes en mauvais état. Cependant, l'auto est rentrée à Oran en excellent état. Ceci est la preuve définitive des services que peut rendre ce modèle.

LE CONGRES DES DOUANIERS

LA DERNIERE SEANCE. — LE BANQUET DE CLOTURE.

Paris, 15 mars. — Le Congrès de l'Union des agents du service actif des douanes, a tenu ce matin, à la salle Ludo, sa séance de clôture.

Diverses propositions relatives à la limitation des heures de travail et à l'armement ont été adoptées.

Puis une longue discussion s'est engagée au sujet de l'indemnité allouée pour la nourriture des chiens de douaniers.

Les congressistes demandent que cette indemnité soit portée à cent francs, car à l'heure actuelle, si incroyable que cela puisse paraître, les douaniers ne touchent que 10 francs et même 6 francs, selon les brigades, par chien.

M. Caucagnac, l'ancien secrétaire de l'Union, a été nommé membre du conseil d'administration, et M. Howolt, secrétaire général.

Le banquet de l'Union, clôturant les travaux, a eu lieu à midi, dans les salons Vanier, avenue de Clichy.

M. Defontaine, député du Nord, présidait, ayant à ses côtés MM. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales ; Lafferre, député de l'Hérault ; Willm, député de la Seine ; Schneider, député du territoire de Belfort ; Méquillet, député de Meurthe-et-Moselle ; Durre, député du Nord ; Guilloteaux, député du Morbihan ; Brunet, conseiller municipal, et les principaux membres du Congrès, parmi lesquels MM. Agranier et Abadie.

MM. Peytral, Flaissières, Cadenat, Cartier, Poincaré, Guernier, Farjou et Pujade, s'étaient fait excuser.

Ce banquet avait réuni près de 400 convives appartenant, pour la plupart, au service actif des douanes.

Le Contrat de Mariage de l'Empereur de Chine

Un allemand offre de vendre le contrat de mariage de l'empereur dérobé lors des troubles de Pékin.

Berlin, 15 mars. — Des négociations assez délicates sont menées en ce moment entre la chancellerie impériale et la légation de Chine à Berlin. Il ne s'agit de rien moins que du contrat de mariage de l'empereur Kuang-Sü, daté du 23 février 1889, et qui a été dérobé dans les appartements de l'impératrice lors du pillage du palais de Pékin après la révolte des Boxers. Ecrit sur un superbe morceau de soie jaune, ce document se trouve entre les mains d'un allemand qui a offert de le céder à la légation chinoise. Celle-ci, alléguant qu'il s'agit d'un objet volé, a demandé le concours du gouvernement impérial pour l'aider à rentrer en possession de cet acte de famille du Fils du Ciel. La chancellerie s'efforce depuis un mois d'arriver à un résultat et d'amener un accord entre les parties, mais le détenteur allemand se montre d'autant plus tenace qu'il connaît la valeur de son morceau de soie.

En l'honneur du Poète Carducci

Cérémonie commémorative au Collège de France. — Le buste du poète italien.

Paris, 15 mars. — La cérémonie commémorative en l'honneur du poète italien Carducci, a eu lieu cet après-midi, à deux heures, au Collège de France.

Cette fête, organisée par l'Union des Sociétés latines, la Ligne franco-italienne, la Dante Alighieri, les Félibres de Paris, le comité central des Sociétés italiennes, la Société des Etudes italiennes, l'Union latine, la Presse italienne et française, la Société des Etudes portugaises, l'Union espagnole, représentées par M. Beauquier, M. le duc Melzi, MM. Léon Bouet, le professeur Dejob, Raqueni, Barbesi, Lidy, le comte Paladini, MM. Carvalho et le docteur Mendoza, a eu lieu sous la présidence d'honneur du ministre de l'Instruction publique et de l'ambassadeur d'Italie, assistés des membres du comité d'honneur : MM. Emile Loubet, Jean Alicard, Henri Barboux, Emile Blémont, baron C.-A. Blanc, Pierre de Bouchaud, Jules Claretie, Anatole France, E. Levasseur, administrateur du Collège de France, Alfred Mézières, sénateur.

M. Jean Richepin, le nouvel académicien, a fait une conférence fort applaudie sur Carducci et son œuvre.

MM. Beauquier, député, président, Paul Gervais, directeur du cabinet, représentant M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, Ruyet, sénateur, Jules Bois, le professeur Ratti, Paul Vibert, Carvalho, Mendoza, Raqueni, ont pris successivement la parole.

Un artiste de l'Odéon a dit en français l'« Ode à Victor Hugo » de Carducci ; le même ode en italien, ainsi que « Il Canto dell' « Amore » et Caira » de Carducci, ont été dits par les artistes italiens, Carlo Rosaspina et Dario Nicodemi et par le docteur d'Ormèa.

Le buste du grand poète Carducci, œuvre du sculpteur Rosales, a été couronné par une artiste de la Comédie-Française, qui a dit des vers de Paul Marieton.

La cérémonie s'est terminée par la « Marseillaise » et l'Hymne royal italien, exécutés par une musique militaire.

Crise ministérielle en Norwège

Christiania, 15 février. — Au Conseil d'Etat tenu hier après-midi au palais, le ministère Lœvland a présenté sa démission au roi qui l'a acceptée, mais a prié le cabinet de rester provisoirement en fonctions. L'offre de démission a été motivée par le vote au Storthing, qui avait révélé une majorité d'opposition contre le gouvernement.

Le roi a chargé le président du Storthing, M. Gunnar Knudsen, de former le nouveau cabinet. Celui-ci a demandé quelques jours de réflexion. Il a déjà conféré avec les membres marquants des groupes de gauche.

Le cabinet Knudsen, s'il se forme, sera d'un radicalisme très avancé.

L'ACCIDENT de Crécy-en-Ponthieu

Vingt-cinq heures sous terre. — Le rescapé conte ses émotions.

Abbeville 15 mars. — M. Leturcq, contrôleur des mines, s'est rendu à Crécy-en-Ponthieu, pour enquêter sur les causes de l'accident que nous avons relaté.

Le sous-préfet d'Abbeville, M. Barré, et les conseillers d'arrondissement se sont présentés chez le rescapé Ledoux qui, plus heureux que ses camarades, fut sauvé de la mort après vingt-cinq heures d'ensevelissement.

— « J'étais occupé, a-t-il déclaré en racontant l'accident, à l'extraction du phosphate quand l'éboulement se produisit ; mes deux camarades prirent la fuite et je ne sais ce qu'ils sont devenus ; le passage était obstrué et j'étais enfermé dans une petite cavité.

» Néanmoins, ma lumière était restée allumée, elle me donna sa clarté quelques heures. Lorsqu'elle s'éteignit, je ressentis comme un frisson. J'étais alors glacé. Tout à coup, dans mon désespoir, j'entends au-dessus de moi un bruit semblable à celui que provoquent des sondages, et ensuite des voix celles de mes camarades sans doute ?... C'est alors que j'eus une lueur d'espoir de sortir de ma terrible position.

» Une petite lueur apparut soudain au sommet de la cavité, j'étais enfin sauvé, un camarade m'avait recueilli dans ses bras ».

Les cadavres des malheureux Gaston et Renaut ont été retrouvés. Leurs obsèques auront lieu ce matin lundi.

Un Condamné à mort écrit à son député

L'un des bandits de Langon, Branchery, implore la pitié du député de sa circonscription.

Perpignan, 15 mars. — Eugène Branchery qui fut récemment condamné à mort par la cour d'assises de la Gironde pour avoir pris part à l'assassinat de l'agent d'assurances Monget, à Langon, vient d'écrire la lettre suivante à un député des Pyrénées-Orientales :

Monsieur le député,

Veuillez permettre à un enfant de Perpignan, de la rue de Lanze, maison Dorché, échoué dans une cellule de condamné à mort de faire appel à votre grande bienveillance et de vous exposer sa triste situation. Vous avez certainement entendu parler de l'affaire de Langon, les journaux ayant malheureusement fait trop de bruit sur elle, soulevé l'opinion publique contre nous, et c'est précisément pour donner satisfaction à la foule toujours exagérée dans ses sentiments que la peine de mort nous fut octroyée.

Je ne m'attarderai pas à vous expliquer par suite de quel concours de circonstances je fus amené à être complice d'un crime commis dans mon établissement, comment pour couvrir certaines personnes qui me sont chères, je pris une énorme part de responsabilité qui amena ma condamnation à la peine capitale.

Ce n'est pas la peine de mort en elle-même qui m'effraie, mais le renouvellement du scandale à propos de sa mise à exécution, scandale qui atteint si malheureusement mon honnête famille, et c'est pour éviter, si possible ce nouveau déshonneur que je me suis pourvu en cassation et que je signerai un recours en grâce à M. le Président de la République.

Et pour terminer, je viens sans fausse honte vous prier de songer un instant à la situation que j'occupe, sans un centime, dans une triste cellule, et je viens faire appel à votre notoire générosité pour solliciter un léger subside qui me permettra de terminer moins tristement ma carrière malheureuse.

Veuillez agréer, etc.

Eugène BRANCHERY,
détenu au fort du Hâ, Bordeaux.

Mort mystérieuse d'un vieillard

Le pharmacien s'est-il trompé? C'est que le parquet de Senlis recherche.

Pont-Sainte-Maxence, 15 mars. — Un télégramme émanant de la brigade de gendarmerie de Verberie, transmis au Parquet de Senlis, l'informait qu'un ouvrier de cette ville avait été victime d'un empoisonnement dans des conditions suspectes.

Immédiatement, MM. Lebrun, substitut, Jaie, juge d'instruction et Baudeloque, commis-greffier, se transportèrent à Verberie pour procéder à une enquête.

La victime, M. Victor Mahon, manœuvrier, âgé de 60 ans, atteint de la grippe, fit demander le médecin qui, après examen, délivra une ordonnance que la petite-fille de M. Mahon alla chercher chez le pharmacien du pays, M. Bouffet.

Le pharmacien, occupé dans sa salle à manger, ne fit plus autrement attention à l'enfant, l'ayant aperçu peu après, lui aurait dit : « Que fais-tu là, ma petite ? » L'enfant aurait répondu : « J'attends ma bouteille. »

Que se passa-t-il exactement? L'inspection parviendra-t-elle à l'établir? Toujours est-il que la petite fille partit, emportant un litre d'une potion placée sur une table par le pharmacien et contenant de l'ammoniate de soude.

L'enfant prétend que le pharmacien lui aurait dit : « Prends cette bouteille ». Le pharmacien, au contraire, affirme qu'il a la commissionnaire a pris le flacon sans qu'il le lui dise, et à son insu.

Le mystère est là aujourd'hui. Cependant, il y a un fait certain, c'est que M. Mahon qui avait pris une grande partie de cette bouteille, fut pris de douleurs assez fortes et succomba, malgré les soins du docteur Debacq, quelques instants après le départ des magistrats du Parquet de Senlis, venus sur les lieux.

Dans le pays, les uns disent que M. Mahon aurait succombé à une méningite, d'autres, qu'il aurait été victime d'un empoisonnement dans tous les cas accidentel.

Ce matin, le Parquet, ayant reçu avis officiel de la mort de M. Mahon, et voulant dégager sa responsabilité dans cette affaire encore enveloppée d'un profond mystère, vient de décider de faire procéder à l'autopsie de la victime et de se transporter à nouveau à Verberie.

AU VENEZUELA

M. CASTRO et les FRANÇAIS

Le dictateur expulse sept de nos compatriotes

New-York, 15 mars. — Les nouvelles du Vénézuela annoncent que le président Castro vient d'ordonner l'expulsion de sept nouveaux Français. Le dictateur vénézuélien ne justifie d'ailleurs cette mesure que par son bon plaisir. On sait d'ailleurs que depuis la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vénézuela, les intérêts français sont remis aux bons soins de la diplomatie américaine. Or, les Etats-Unis sont eux-mêmes en fort mauvais termes avec M. Castro et se préparent à des mesures énergiques qui amèneront peut-être une situation plus favorable.

Deux athlètes gravement blessés

UN DRAME AU CIRQUE

Bruxelles, 15 mars. — Devant la foule brillante et bigarrée des spectateurs épris d'émotions fortes, un athlète italien, Nino, exécute chaque soir, dans un music-hall parisien, un tour de force extraordinaire.

Pourvu de muscles puissants, Nino, debout sur une étroite plate-forme, soulève un truc sur lequel sont placés en balance deux automobiles dans lesquelles huit personnes prennent place : total, 3,000 kilos environ.

C'est beau la force ! Mais Nino risque son existence en renouvelant quotidiennement ce colossal effort.

Cette mésaventure vient d'ailleurs d'arriver à deux athlètes en représentation au Cirque Royal de Bruxelles.

Les deux hommes, couchés sur la piste, les jambes en l'air, se faisaient placer sur la plante des pieds deux larges poutres, sur lesquelles passait à toute vitesse une automobile chargée de cinq personnes. Le poids total que supportaient les deux hommes était de plus de trois mille kilos.

Hier soir, au moment où l'automobile s'engageait sur la passerelle improvisée, l'automobiliste sentit que celle-ci fléchissait. Un des athlètes, épuisé sans doute par de précédents exercices, cédait. C'était la mort pour les deux infortunés. L'automobile, lancée à grande vitesse, ne pouvait reculer. Le chauffeur ne perdit pas son sang-froid; mettant le moteur à la quatrième vitesse, il lança sa voiture. Celle-ci passa comme un bolide et franchit la passerelle qui, s'écroula derrière elle. La vitesse avait été telle que les roues avaient à peine effleuré les poutrelles servant de rail.

Ce fut un émoi indescriptible. Sur la piste, les deux hommes gisaient au milieu des poutres. Les spectateurs s'affolaient, les femmes s'évanouissaient, les enfants criaient. Ce fut une panique générale.

On se précipite au secours des malheureux et l'on put constater heureusement qu'ils n'étaient pas morts. Mais l'un d'eux avait les pieds brisés et l'autre souffrait de terribles lésions internes.

Tous deux ont été transportés dans un pitoyable état à l'hôpital.

Quant au chauffeur, n'ayant devant lui que cinq mètres à peine, il réussit, en bloquant les freins, à arrêter sa machine, qui stoppa exactement devant la première marche d'un escalier sur lequel elle allait se précipiter.

Les nouvelles concessions de mines

La Réforme de la Loi de 1810

Paris, 15 mars. — Le groupe parlementaire socialiste unifié s'est de nouveau entretenu aujourd'hui des mesures à prendre pour prévenir toute concession de mine en Meurthe-et-Moselle et dans le Pas-de-Calais. Voici la note communiquée à ce sujet :

« Les citoyens Allemane et Durre, membres de la commission parlementaire des mines, mandatés par leurs collègues socialistes, rendent compte des résultats obtenus. La commission des mines, à l'unanimité, a adressé par son président une lettre au ministre des Travaux publics, réclamant d'être saisie du projet de loi réformant la loi de 1810, et demandant expressément qu'aucune concession des mines récemment découvertes ne soit accordée par le gouvernement, sans que le Parlement se soit prononcé.

En cas où une réponse satisfaisante ne serait pas donnée, le citoyen Paul Constans demandera la discussion de son interpellation déposée en mars 1907. »

Le soldat Archimbaud

Il ne sera pas libéré

Paris, 15 mars. — Le ministre de la guerre vient de rejeter la demande de renvoi dans ses foyers, formée par le soldat Archimbaud, demande qui lui avait été transmise avec avis favorable du conseil d'administration du 146e régiment d'infanterie et du commandant du bureau de recrutement de Montélimar.

On sait que le soldat Archimbaud estime qu'il doit être renvoyé dans ses foyers comme étant devenu postérieurement à la décision rendue par le conseil de revision, frère d'un militaire servant plus de deux ans comme appelé.

D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat et appliquée, en la circonstance, par le département de la guerre « pour que les dispensés conditionnels puissent invoquer, quand ils reçoivent un ordre de rappel, le bénéfice d'une dispense de famille, il faut que la cause de dispense soit née en leur faveur alors qu'ils n'étaient pas encore dans la réserve »

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

La Chambre a adopté, mardi dernier, au début de sa séance, sur la proposition de MM. Maurice Violette et Lenoir, une modification à la loi du 27 mars 1907 concernant les conseils de prud'hommes.

Cette modification, ou plutôt cette adjonction, a pour but de réparer un oubli commis par les législateurs au moment de l'examen du texte récemment promulgué. Les diverses propositions qui ont servi de base à la loi du 27 mars 1907 avaient toutes pour but de simplifier le plus possible la procédure suivie, non seulement devant la juridiction prud'homale, mais aussi devant les juridictions d'appel appelées à connaître des procès-verbaux, jugements et actes émanant de ces tribunaux.

La procédure spéciale est réglée par le titre II de la loi du 27 mars 1907. Elle prévoit notamment que les actes de procédure, les jugements, et actes nécessaires à leur exécution sont visés pour timbre et enregistrés en débet et que même les procès-verbaux, jugements et actes seront enregistrés gratis toutes les fois qu'ils constateront que l'objet de la contestation ne dépasse pas la somme de 20 francs. Pour le pourvoi en cassation, la loi de 1907 prévoit en particulier la dispense d'avocat et de consignation d'amende.

Mais les conseils de prudhommes ne sont pas la généralité en France, on pourrait presque dire que si l'on met à part la Seine et quelques départements industriels, ils sont l'exception; des régions entières en sont dépourvues. Dans ces régions, ce sont les juges de paix qui connaissent de toutes les contestations qui seraient déférées aux conseils des prud'hommes s'ils existaient. Or, la loi est muette sur la procédure à suivre, soit devant le juge de paix, soit en appel, soit en cassation ; de sorte que si deux différends identiques ont pris naissance, l'un à Paris, l'autre dans une ville où il n'existe pas de prud'hommes, le pourvoi en cassation contre le jugement concernant ce dernier devra être formé par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour de cassation, tandis que le pourvoi concernant le premier sera formé directement. Cela résulte d'un arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 26 novembre 1907, arrêt que M. Violette apprécie ainsi au nom de la commission de législation :

« La Cour de cassation a, d'ailleurs, tout à fait raison en droit et sa décision est inattaquable. C'est au législateur seul qu'il appartient de rectifier l'erreur, s'il y a lieu.

» Faut-il dire qu'il y a erreur? Incontestablement, car la procédure n'est pas organisée en vue d'une juridiction, mais des justiciables. Ce n'est pas parce que le juge s'appelle conseil de prud'hommes que les litiges instruits devant lui doivent être entourés de garanties spéciales ; c'est parce que l'objet du litige, sa nature, la qualité des justiciables, tout commande dans l'espèce une atténuation dans la rigueur du droit commun. En quoi donc le justiciable deviendrait-il moins intéressant parce qu'au lieu de comparaître devant un conseil de prud'hommes, il comparaîtrait devant le juge de paix ? Quoi, voici deux litiges identiques portés l'un devant un conseil de prud'hommes, l'autre devant le juge de paix à défaut de conseil de prud'hommes, l'un sera réglé avec une procédure relativement onéreuse, l'autre sera réglé presque gratuitement. C'est insoutenable et inadmissible. »

L'oubli du législateur était d'autant plus manifeste qu'une comparaison s'imposait. Si dans une ville il n'y a pas de tribunal de commerce, c'est le tribunal civil qui juge commercialement mais suivant la procédure spéciale définie par le code de commerce.

Si le Sénat montre la même hâte que la Chambre à réparer son omission, il n'y aura pas eu grand mal. Les anomalies que nous venons de signaler disparaîtront en effet lorsque le texte suivant sera devenu définitif :

L'article 40 de la loi du 2 mars 1907 est complété par le paragraphe suivant :

« Les demandes qui sont de la compétence de conseils de prud'hommes et dont les juges de paix sont saisis dans les lieux où ces conseils ne sont pas établis, sont formées, instruites et jugées tant devant la juridiction de première instance que devant les juges d'appel ou la Cour de cassation, conformément aux règles établies par les dispositions du présent titre. »

Le débat sur la réintégration des Fonctionnaires

CE QU'EN DISENT LES JOURNAUX

Paris, 15 mars. — Voici quelques-unes des appréciations formulées sur le débat de vendredi par la presse parisienne.

JOURNAUX REPUBLICAINS

Du RADICAL :

Le gouvernement peut désormais, dans la pleine liberté de son action, préparer les mesures d'oubli.

La séance d'hier a, si on peut s'exprimer ainsi, déblayé le terrain. Le gouvernement peut compter sur la majorité qui lui a donné sa pleine confiance.

De la PETITE REPUBLIQUE :

Il ne paraît pas que la séance d'hier doive faire beaucoup de victimes, ce dont nous nous félicitons.

Elle n'a pas, en tout cas, « victimé » le cabinet. Les attaques poussées à fond sont moins dangereuses que les pelures d'orange.

Du RAPPEL :

Il est étrange, en vérité, que le gouvernement songe à repousser devant le Sénat seulement une proposition qu'il a délibérément laissé voter par la Chambre.

Ce système peut paraître le comble de l'habileté, ce n'est que le triomphe de l'équivoque.

De l'ACTION :

Ce n'est pas ainsi, dans une pareille arène, ni par de semblables duels, que le Parlement fera œuvre durable et populaire.

C'est d'union et non de discordes que le parti républicain a besoin aujourd'hui plus que jamais pour aboutir.

De la LANTERNE :

Le gouvernement a obtenu, hier, de la Chambre, sans effort et sur un simple signe, un vote de repentir.

Bonne journée pour le gouvernement, en somme, qui vient d'affirmer avec éclat l'autorité absolue dont il jouit sur la Chambre.

Journée moins bonne pour la Chambre, dont le prestige a reçu, nous semble-t-il, quelque atteinte.

De l'HUMANITE :

Inscrivons cette victoire à l'actif du gouvernement. Nous le pouvons faire sans colère, d'ailleurs, car si l'on voit bien ce que la Chambre a perdu, on ne voit point ce que le gouvernement a gagné.

Les mercenaires ne font pas de solides armées ; les mamelouks sont sujets aux rébellions ; les esclaves ont la trahison facile. En imposant une humiliation si lourde à sa majorité, M. Clemenceau s'est porté à lui-même une terrible atteinte.

Du GIL BLAS :

La séance de mardi avait démontré que la Chambre n'avait pas confiance dans le cabinet ; la séance d'hier a non moins démontré que le gouvernement avait confiance dans la Chambre. C'est la majorité élargie à droite, restreinte à gauche.

Cette victoire est la plus compromettante que le ministre ait jusqu'ici remportée ; la majorité républicaine, sous la poussée d'opinion qui se dessine, finira par le comprendre.

JOURNAUX REACTIONNAIRES

De l'ECHO DE PARIS :

Mardi dernier, le gouvernement a reculé devant son devoir. Il dira sans doute qu'il a réparé hier puisque la Chambre, à sa première sommation, est revenue sur son vote.

Mais c'est justement cette docilité qui démontre que le gouvernement a commis une lourde faute en hésitant.

L'énergie intermittente est une mauvaise méthode.

M. Clemenceau vient d'en faire une fois de plus l'expérience.

Elle aurait pu lui coûter cher.

Du GAULOIS :

Ce n'est pas pour M. Clemenceau que s'est prononcé la majorité, c'est contre M. Combes, et ce vote caractérise au mieux la situation dans laquelle sont aujourd'hui placés le gouvernement et le parlement.

De la LIBRE PAROLE :

Après cette séance, on peut s'attendre à tout, au vote de l'impôt sur le revenu comme au rachat de l'Ouest.

C'est par la terreur que règne M. Clemenceau.

Avec cette majorité de pleutres, il a la partie belle.

Informations REGIONALES

UNE FEMME BRULÉE VIVE à Viesly

Une septuagénaire qui se chauffait avec son cendrier « flambe » et succombe

Mme veuve Brécourt, née Adrienne Troval, 76 ans, ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales, habitait seule à Viesly. Elle avait coutume pour se réchauffer de placer le cendrier de son poêle entre ses jambes et ce qui devait malheureusement arriver se produisit. Les vêtements de l'infortunée septuagénaire prirent feu au contact des cendres brûlantes et la malheureuse en un clin d'œil fut environnée de flammes. Affolée, elle sortit de chez elle en appelant au secours. Deux voisines se précipitèrent et parvinrent à éteindre le feu : mais Mme Brécourt était affreusement brûlée sur tout le corps et malgré les soins d'un docteur, elle succombait, après avoir enduré pendant 24 heures d'horribles souffrances.

Soixante-trois ans, jalouse et vitrioleuse

A LILLE, UNE VIEILLE FEMME VITRIOLE SON MARI, UN VIEILLARD, QUI L'AVAIT ABANDONNEE.

Un drame des plus douloureux, dans lequel le vitriol joua son rôle néfaste, a mis en émoi, dans la matinée de dimanche, les habitants du populeux quartier du faubourg du Sud.

Au numéro 6 de la rue de l'Arbrisseau, habitent les époux Kerling. Le mari, François, âgé de 64 ans, exerce la profession de rempailleur de chaises, tandis que sa femme née Célina Boile, 63 ans, s'occupe du ménage.

Bien que les deux conjoints aient dépassé de beaucoup l'âge de raison, une incompatibilité d'humeur s'était manifestée dans le ménage, et chaque jour il éclatait des querelles incessantes.

La raison serait que Mme Kerling est d'une jalousie féroce, nullement motivée, prétend le mari.

Et, outre son caractère soupçonneux, la ménagère n'observait paraît-il, que très imparfaitement, les règles de la sobriété.

Cette situation, qui n'était plus tenable pour M. Kerling, — à l'en croire d'après sa façon d'agir, — le décida il y a quelques jours à quitter le foyer conjugal.

Cet abandon était de mauvais présage, car sa femme était depuis ce jour dans un état de surexcitation particulier.

Cependant, M. Kerling ne devait pas vivre très heureux éloigné de sa moitié, car hier matin, dimanche, il venait dans le quartier du Sud et entrait, vers onze heures et demie, à l'estaminet Vancanckem, 12, rue de l'Arbrisseau, c'est-à-dire tout près de son domicile.

La présence du vieillard dans le quartier s'expliquerait : selon les on-dit, il était revenu afin de provoquer une réconciliation avec sa femme et reprendre la vie commune.

Quoiqu'il en soit, Mme Kerling, ayant appris l'arrivée de son mari au cabaret Vancanckem, s'empressa d'accourir, car elle voulait lui faire payer cher son abandon.

En apercevant l'infidèle François, qui se tenait près du comptoir, la ménagère lui adressa de sévères reproches, et sortant de sa poche une fiole de vitriol qui ne la quittait pas, elle lui lança en plein visage un jet de ce liquide corrosif.

Gravement atteint par le dangereux liquide, l'infortuné mari, en proie à d'intolérables souffrances, poussait des cris affreux, tandis que sa femme, sa vengeance satisfaite, disparaissait.

Le blessé reçut les premiers soins d'un docteur, requis en hâte, et qui constata à la

---

FEUILLETON DU 16 MARS. — N. 133

LES FORÇATS DE L'AMOUR

TROISIEME PARTIE

Cadet ne se fit pas prier.

Il quitta ses collègues et monta dans la voiture que Bec-Salé avait prise.

— Allons au bureau du chef, dit-il. Il me donnera un agent, et nous irons ensemble.

CHAPITRE LXXIV

Etranglée !

Chemin faisant, Bec-Salé avait raconté à Cadet et à l'agent de la Sûreté qu'on lui adjoignit, l'histoire des Routin. — Il leur dit ensuite ce qu'il avait pensé à leur sujet, et comment il avait découvert où ils logeaient.

Ils eurent sans peine le mandat d'arrêt contre les époux Routin, car Loriot avait pris ses précautions, et il avait chargé Bec-Salé de retirer au parquet de Paris une pièce conférant une délégation judiciaire à un magistrat dont le nom avait été laissé en blanc et qui ne devait être rempli qu'au moment voulu.

Il faisait presque nuit quand les deux agents conduits par Bec-Salé arrivèrent à Saint-Henri.

Ils prirent tous les trois le petit chemin qui conduit au bord de la mer, et après avoir suivi le rivage, ils se trouvèrent devant la petite porte où Routin était entré.

Une solitude complète régnait.

L'obscurité était complète, car la lune était absente.

On ne voyait au loin que quelques lumières faibles et vacillantes, indiquant des barques de pêcheurs.

A gauche, on apercevait une file fort éloignée de becs de gaz : les quais du bassin des Anglais et du bassin d'Arenc ; et au-dessus une vive lumière rouge, qui disparaissait par intervalles, le phare de la jetée de la Joliette.

— C'est là, dit Bec-Salé à voix basse, en montrant la petite porte.

— Bien, répondit Cadet.

Et il s'avança pour mieux voir. Il essaya de regarder à l'intérieur en appliquant son œil au trou de la serrure.

— Il fait noir comme dans un four, dit-il au bout d'un moment.

— Si l'on regardait un peu en grimpant sur le mur ? propose Bec-Salé.

— J'y pensais, mais par ce côté nous ne verrons rien du tout. La maison est au bout. Il faut contourner le mur du jardin. Venez.

L'agent et Bec-Salé le suivirent.

Ils trouvèrent un endroit où un accident de terrain facilitait l'escalade du mur.

— Je vais grimper là-dessus, dit Bec-Salé.

Et aussitôt, avec l'agilité d'un singe, sans faire le moindre bruit, Bec-Salé, aidé par les deux agents, se hissa sur le mur et s'y soutint avec les mains.

— Chouette ! dit-il, il y a de la lumière : les fagots ne sont pas couchés.

— Bien. Descendez, dit Cadet.

Et quand Bec-Salé fut en bas :

— Comment est-ce fait ? demanda-t-il.

— C'est un petit jardin, grand comme rien. Il y a la cambuse au fond.

— Y a-t-il une autre porte ?

— Oui, il y en a une du côté opposé à la mer.

— Sur le chemin de l'Estaque. Bien, je connais ça.

— Qu'allons-nous faire ?

— C'est bien simple, répondit Cadet. Nous deux, nous allons escalader le mur et nous cacher dans le jardin.

— Bien.

— Vous, vous irez à l'autre porte et vous sonnerez.

— C'est ça !

— Au moment où le bonhomme sortira pour aller ouvrir, nous l'empoignerons. Ce n'est pas plus malin que ça.

Et s'adressant à l'agent :

— Allons-y, Landerot. Grimpe le premier.

L'agent s'élança et arriva rapidement au faîte du mur. Puis il se laissa glisser de l'autre côté en se tenant accroché par les mains au chaperon.

Cadet imita son exemple.

Mais, au moment où il enjambait le haut du mur, il s'arrêta net.

Un petit cri plaintif, un gémissement de douleur, — la voix d'un enfant, — se fit entendre.

Bec-Salé, aussi, avait entendu.

Ce cri le bouleversa. Il sentit son cœur battre avec violence. Quelque chose d'extraordinaire se passe en lui.

— Courez vite à la porte, lui dit Cadet.

Et, en même temps, il sauta dans le jardin.

Les deux agents se blottirent contre la façade latérale de la maison et attendirent.

Un coup de cloche retentit.

En même temps, la voix gémissante se tut tantôt se fit de nouveau entendre à l'intérieur de la maison.

C'était une plainte qui devait être arrachée à une horrible souffrance.

— Veux-tu te taire ! gronda la voix d'une femme.

Et, à l'instant, une fenêtre s'ouvrit, laissant échapper dans le jardin la lumière d'une lampe.

Puis la fenêtre se referma, et des pas hâtés retentirent dans le vestibule de la maison. La porte fut ouverte et une femme parut.

— C'est ma femme, dit l'agent Landerot.

— Oui ; tu vas aller la prendre, tu la saisiras et tu la ramèneras à la maison. C'est sans doute la Routin. Moi, je vais entrer et m'emparer du bonhomme avant qu'il soit revenu de sa surprise.

Et comme la femme s'avançait vers la porte, Landerot s'élança sur elle.

Elle le vit.

— Ah ! cria-t-elle.

Mais elle était saisie par deux mains de fer.

— Au voleur ! hurla-t-elle d'une voix éraillée ! A l'assassin !

— Taisez-vous, répondit l'agent. Je ne suis pas un voleur, je suis un agent de la Sûreté, je vous arrête.

Pendant ce temps, Cadet avait bondi jusque dans la maison, mais il avait beau la fouiller dans tous les sens, aller d'une pièce à l'autre, il ne trouvait rien ! Personne !

Bec-Salé, de l'autre côté de la porte d'entrée, criait de toutes ses forces :

— Ouvrez-moi ! Ouvrez-moi !

L'agent qui tenait la femme, la ramena vers la maison, malgré les efforts qu'elle faisait pour se dégager.

Cadet était monté à l'étage.

Il cherchait toujours.

Il lui semblait impossible de ne trouver personne.

Il entra enfin dans une petite chambre, une sorte de bouge obscur, et y jeta les yeux.

— Ne me tuez pas ! ne me tuez pas ! s'écria une voix d'enfant affolée par la peur la plus épouvantable.

Cadet ne comprenait pas ce qui se passait.

Il se demandait si Bec-Salé ne se serait pas trompé de maison.

Toutefois, il chercha à rassurer l'enfant et, de sa voix la plus douce, lui dit :

— N'ayez pas peur, ma mignonne, je ne veux vous faire aucun mal. Ce sont vos parents qui habitent ici ?

L'enfant parut subitement rassurée.

— Oh ! non, ce ne sont pas mes parents, dit-elle d'une voix déchirante. Ils m'aiment trop pour me faire tant de mal... Menez-moi à mon petit père, monsieur, supplia l'enfant; menez-moi à ma petite mère, je vous en prie. — Où sont-ils, vos parents ?

— Oh ! loin d'ici, bien loin !

— Où ?

— A Paris.

Cadet comprit alors que cette malheureuse enfant était la fille d'Octave et de Rosita.

Il allait encore l'interroger quand un bruit formidable se fit au rez-de-chaussée et des cris retentirent.

C'était Bec-Salé qui, trouvant qu'on ne lui ouvrait pas assez tôt la porte, avait pris, pour s'introduire, la voie aérienne qu'avaient suivie les deux agents.

Il avait reconnu la voix d'Albine quand, saisie par Landerot, elle avait crié : Au voleur !

— L'Albine ! s'était-il dit !... Ah ! coquine, tu vas me payer la peau de mon Hermance.

Et il avait rapidement contourné le mur, il s'était élancé et avait sauté dans le jardin, avec une agilité dont il avait donné bien des fois des preuves.

Il courut jusqu'à la maison.

Il n'était plus reconnaissable.

Ses yeux semblaient sortis de leurs orbites et lançaient d'effrayants éclairs, ses mains se crispaient avec rage, son visage était tellement rouge qu'il avait pris une teinte violette et les veines de son cou se gonflaient comme si elles étaient prêtes à se rompre.

Avec une force extraordinaire, il arracha Albine aux mains de l'agent.

— Lâche-la-moi ! cria-t-il d'une voix stridente. C'est moi qui vais lui régler son compte, à cette misérable !

Et il saisit Albine par le cou, et, dans le formidable élan qu'il avait pris, il la renversa par terre et roula sur elle.

L'exécrable créature ne put pousser qu'un seul cri.

Elle étouffait sous les tenailles vivantes qui enserraient cruellement sa gorge.

— Coquine ! criait encore Bec-Salé, gueuse ! Ah ! tu as empoisonné Hermance ! C'est moi qui te tuerai !

L'agent Landerot avait essayé d'arracher Albine aux mains de Bec-Salé. — Il faisait tous ses efforts pour la dégager, car il voyait bien qu'elle suffoquait.

Mais Bec-Salé trouvait dans sa colère une vigueur surhumaine, rien ne pouvait lui faire lâcher prise.

Il bavait de rage, il écumait.

— Monstre de femme ! hurlait-il. Canaille ! Empoisonneuse !

Et il serrait toujours.

Au bruit de la lutte, aux cris poussés, Cadet était descendu en courant.

Quand il vit ce qui se passait, il joignit ses efforts à ceux de l'agent Landerot ; il essaya d'arracher Albine à l'étreinte formidable de Bec-Salé.

Mais les doigts étaient déjà entrés dans les chairs du cou, et il ne s'échappait plus de la gorge de l'horrible femme qu'un râle de mort.

Malgré tout, ils ne purent pas, à eux deux, venir à bout.

Bec-Salé était devenu un forcené.

Une sueur brûlante ruisselait sur son visage, et ses mains de fer serraient toujours plus fort.

Il la tenait encore quand il avait cessé de vivre.

Il l'avait étranglée.

(A suivre). Marc MARIO.